

COMMUNE DE LOCHWILLER

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 29 juin 2015

Sous la présidence de Madame EBERSOHL Danièle, Maire de LOCHWILLER.

Etaient présents :

- Les Adjointes : MM. GOETZ Yves et KALCK Christophe.
- les Conseillers : Mmes DAUL Hélène et KAMMERER Nadège et MM KLEIN Bruno, LUX Léonard, RONVAUX Alain et SCHAFFNER Roland et VAN DER GIESSEN Marten.
- Absents excusés : M. ERNENWEIN David (qui donne procuration à Nadège KAMMERER).

ORDRE DU JOUR

- 1) *Désignation d'un secrétaire de séance*
- 2) *Adoption du Procès-verbal de la séance du 11 mai 2015*
- 3) *Accès PMR mairie*
- 4) *ES : fin des tarifs réglementés - constitution d'un groupement de commandes*
- 5) *Reversement CCPMS frais entretien mairie 2013- 2014*
- 6) *Logements communaux : porte grillagée*
- 7) *Cession gratuite parcelle Commune - GLASSER*
- 8) *Point sinistre*
- 9) *Divers et informations*

1) Désignation d'un secrétaire de séance

En vertu des articles L 5211-1 et L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommé comme secrétaire de séance Alain RONVAUX.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2) Adoption du PV de la séance du 11 mai 2015

Le procès-verbal de la séance du 11 mai 2015 a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3) Accès PMR mairie

Suite à la séance du 11 mai 2015, Madame le Maire présente 3 offres de prix en vue de l'aménagement d'un accès PMR à la mairie.

Madame KAMMERER demande aux membres du Conseil Municipal si un avis d'une commission consultative relative à l'accessibilité ne pourrait pas être sollicité pour de plus amples renseignements. Est évoqué également dans ce point, l'accès des personnes à mobilité réduite à l'église par le cimetière.

Madame le Maire informe les conseillers que ce projet communal a été retenu pour la DETR 2015 (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) à hauteur de 35,42% du montant HT et que la réserve parlementaire est accordée pour un montant de 4 000 €.

Après délibération, le conseil municipal à 8 voix pour, 2 contre (KAMMERER et ERNENWEIN) et 1 abstention (VAN DER GIESSEN) :

- décide de retenir l'entreprise HANAU PAYSAGE sise à INGWILLER pour un montant de 29 228,85 € HT soit 35 074,62 € TTC ;
- autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives aux travaux.

4) ES : fin des tarifs réglementés - constitution d'un groupement de commandes

Madame le Maire expose :

La loi « NOME » Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie du 7 Décembre 2010 prévoit la fin des tarifs réglementés d'électricité > 36Kva au 31 Décembre 2015.

Sont concernés par ce dispositif les clients ayant un ou plusieurs sites dont la puissance souscrite pour le contrat d'électricité est supérieure à 36Kva (tarifs jaunes et verts).

S'agissant de Lochwiller, 1 site est recensé :

Nom du site	Adresse	Tarif (jaune ou vert à préciser)
Salle Polyvalente	4 rue de l'Eglise	Jaune

Cette nouvelle tarification est désormais soumise aux règles de la commande publique.

Considérant que certaines communes sont également concernées par ce dispositif, il a été décidé de constituer un groupement de commandes tel que défini à l'article 8 du Code des Marchés Publics afin de coordonner et regrouper la fourniture et l'acheminement de l'électricité pour notamment réaliser des économies d'échelle. Ce groupement de commandes permettra de choisir le même prestataire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

VU l'exposé de Madame le Maire et les explications fournies,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment son article 8,

DECIDE D'ADHERER au groupement de commandes ayant comme membres :

la Communauté de Communes des Coteaux de la Mossig, la Communauté de Communes de la Porte du Vignoble, la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier / Sommerau, la Ville de WASSELONNE, la Ville de MARLENHEIM, la commune de WANGENBOURG-ENGENTHAL, la commune de WESTHOFFEN, la commune de TRAENHEIM, la commune de COSSWILLER, la commune de HOHENGOEFT, la commune de ROMANSWILLER, la commune de ZEHNACKER, la commune de ZEINHEIM, le SIVU do Goeftberg, la commune de NORDHEIM, la commune de DAHLENHEIM, la commune de DANGOLSHEIM, la commune de KIRCHHEIM, le Syndicat de l'Ecole Intercommunale du Scharrach (SEIS), la commune de LOCHWILLER, la commune de REUTENBOURG et la commune de SINGRIST.

ENTEND que la Communauté de Communes des Coteaux de la Mossig sera coordonnateur du groupement de commandes et à ce titre, elle sera chargée :

- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation,
- d'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation des entreprises en fonction des besoins définis par les membres
- de procéder à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et de désigner le fournisseur (de l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence à la notification du marché)
- de signer le marché et de le notifier ; chaque membre du groupement exécutera le marché pour la part qui le concerne.

ENTEND également qu'en application de l'article 8-VII du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur.

PREND ACTE que le groupement de commande est constitué pour une période de 3 ans,

ADOPTÉ les termes de la convention constitutive du groupement de commandes selon texte joint en annexe,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de constitution du groupement de commandes ainsi que tous documents à intervenir.

5) Reversement CCPMS frais entretien mairie 2013 et 2014

Vu l'intégration de l'agent Doris BLAES à la CDC du Pays de Marmoutier-Sommerau à compter du 15 août 2013,

Vu l'entretien de la mairie effectué par Mme BLAES Doris, agent intercommunal,

Il y a lieu de reverser à la CDC du Pays de Marmoutier-Sommerau, les frais d'entretien pour l'exercice 2013 et l'exercice 2014 qui s'élèvent respectivement à 1 156,14 € et 3 168,16 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2015 à l'article 6216.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au reversement des frais d'entretien susmentionnés.

6) Logements communaux : porte grillagée

Suite à la séance du 11 mai 2015 et après concertation, le Conseil Municipal a sollicité Madame le Maire une 3^{ème} offre de prix. Le portillon aura une finition thermolaquée gris anthracite identique au portail du cimetière.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre de prix de l'entreprise VOGLER de SCHERLENHEIM pour un montant de 1 620 € TTC.

7) Cession gratuite parcelle Commune - GLASSER

En vue de l'entretien de la voirie vers le 10 rue des Prés et de la réfection future de la même rue, Madame le Maire soumet au conseil Municipal le procès-verbal d'arpentage n° 123N établi le 02 mars 2012 par le géomètre-expert Dominique JUNG à Saverne, visé par le service du cadastre de Saverne le 25 mai 2012,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la cession sans soulte de la parcelle cadastrée section 1, n°297/108 lieudit « Village », d'une contenance de 0,30 are, propriété de M. et Mme GLASSER Christophe domiciliés 10, rue des Prés à Lochwiller.
- effectue ce changement de propriété par voie d'acte administratif, et désigne pour cela Mme EBERSOHL Danièle, Maire de Lochwiller, dans les fonctions d'officier ministériel et autorise M. KALCK Christophe, adjoint au Maire, à signer l'acte à intervenir, au nom de la Commune de Lochwiller.

8) Point sinistre

• Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une convention sera signée avec GEODERIS (saisi par le ministère de l'écologie pour réaliser une étude sur le potentiel de gonflement résiduel du sous-sol de la commune de Lochwiller. 4 forages vont être effectués sur 4 parcelles différentes (dont 3 communales). Ces travaux débuteront le 6 juillet prochain et doivent durer environ 4 à 5 semaines.

Nadège KAMMERER demande s'il y a un ordre déterminé dans les travaux de forage ?

La commune ne dispose pas de cette information.

• Une réunion publique se tiendra à la salle polyvalente mercredi 1^{er} juillet 2015 à 18 h avec les différentes instances représentatives (Préfet, Sous-préfet, BRGM, FGAO, DREAL, GEODERIS, commune) afin d'informer la population sur les études en cours et le calendrier des travaux concernant le colmatage du forage.

• Un incident de dégâts des eaux, sans gravité, a eu lieu le 22 juillet dernier sur le compteur de M. et Mme KANDEL. Le raccord du compteur d'eau était tout simplement déboîté.

9) Divers et informations

a) Recensement projet communal pour contrat territoire

Suite à la demande de la communauté de communes du Pays de Marmoutier-Sommerau concernant le recensement de projets communaux pour le contrat territoire, les membres du Conseil Municipal ont retenu 2 options :

- L'aménagement du carrefour rue de Reutenbourg - rue Principale
- La gestion et l'aménagement des cours d'eaux

b) Entretien chaudières bâtiments communaux + église

Madame le Maire propose 3 devis concernant l'entretien annuel des chaudières de l'église, de la salle polyvalente et de la mairie.

Entreprises contactées : ALSA SANICHAUF, Nicolas DIEBOLD et ZIEGELMEYER

Yves GOETZ se retire de la salle.

Christophe KALCK, 1^{er} adjoint au Maire, propose aux conseillers que chaque entreprise qui a effectué l'installation de « sa » chaudière en assure l'entretien.

Après concertation, le Conseil Municipal retient cette proposition à l'unanimité. Ainsi l'entreprise Nicolas DIEBOLD assurera l'entretien annuel des chaudières de la mairie et de l'église et la société ALSA SANICHAUF effectuera l'entretien de la chaudière de la salle polyvalente.

c) Travaux entretien routes départementales

Des travaux d'entretien de la RD 683 entre Lochwiller et Reutenbourg s'effectueront courant semaine 29 afin de réaliser un gravillonnage partiel aux endroits où la chaussée présente des fissures plus ou moins importantes.

d) Remarques diverses

- Marten VAN DER GIESSEN questionne les membres du Conseil Municipal concernant des bordures entaillées le long de la voirie accédant au lotissement. Des bordures ont été « cassées » afin de permettre un accès sur la propriété rue des Vignes. « Comment cela se fait-il ? Y a-t-il eu un accord entre la commune et ce propriétaire ? C'est anormal pour M. VAN DER GIESSEN. »

Selon le conseil municipal, une demande écrite avait été faite mais donnée sans suite il y a quelques années par l'ancienne équipe municipale. L'accord oral a été donné au propriétaire suite à la visite de la commission travaux. Les bordures seront remplacées le jour où la voirie sera refaite.

- Conteneurs à verre : Madame le Maire recontacte la société SITA pour faire le point sur ce dossier. Il faut prendre en compte les manœuvres du camion afin de déterminer l'emplacement exact.
- Roland SCHAFFNER revient sur la chapelle rue Principale. Madame le Maire souligne qu'un courrier a été fait au propriétaire et les négociations sur le prix se règlent en famille.
- Marten VAN DER GIESSEN demande si des arbres peuvent être replantés suite à la taille effectuée au mois de novembre 2014. Les souches doivent être éliminées avant replantage. Madame le Maire se renseigne auprès d'entreprises pour avoir le matériel adéquat.
- Nadège KAMMERER sollicite que la fréquence d'entretien des terrains communaux au lotissement soit revue. La société EDENIA effectue l'entretien de ces terrains 2 fois par an (parcelles de la seconde tranche du lotissement rue du Koellberg). Les crédits pour l'entretien des terrains communaux ont été votés à la hausse au budget principal 2015.
Certains membres du conseil tiennent à rappeler que lesdits terrains sont utilisés par des habitants peu scrupuleux comme dépôt sauvage pour les résidus de tonte et autres. La tonte, de ce fait, s'effectue au ras des détritux végétaux.

SIGNATURE PVCM DU 29/06/2015

Danièle EBERSOHL, Maire	
Christophe KALCK, 1 ^{er} Adjoint au Maire	
Yves GOETZ, 2 ^{ème} Adjoint au Maire	
Hélène DAUL, conseillère municipale	
David ERNENWEIN, conseiller municipal	Procuration à Nadège KAMMERER
Nadège KAMMERER, conseillère municipale	
Bruno KLEIN, conseiller municipal	
Léonard LUX, conseiller municipal	
Alain RONVAUX, conseiller municipal	
Roland SCHAFFNER, conseiller municipal	
Marten VAN DER GIESSEN, conseiller municipal	